

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14 Conseillers votants : 15

Présents : Jean-Michel TARIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Alexandre BONNIER, Annette CHAMONTIN, Pascal GIVERT, Géraldine ROYANNAIS, Claire VORON, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC

Absents : Stéphane ALIGAND a donné pouvoir à Annette CHAMONTIN,

Secrétaire de Séance : Stéphane ROUX

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 8 OCTOBRE 2020

Le compte rendu est approuvé à la majorité - deux abstentions (Mélanie Recollin-Bellon et Alexandra Poilblanc, absentes lors du conseil municipal d'octobre).

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES CLECT

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétence entre les communes membres et l'intercommunalité lorsque cette dernière a opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Le rôle de la CLECT est de garantir l'équité financière entre les communes et la Communauté des Communes du Royans Vercors (CCRV) et de définir la valeur du transfert de charges qui sera ensuite déduite de l'attribution de compensation. Néanmoins, le vote du montant de l'attribution de compensation revient au conseil communautaire et aux conseils municipaux. La CCRV a délibéré la composition de cette commission par délibération du 13 octobre 2020. Ainsi, la Commune de la Chapelle en Vercors doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Jean-Michel TARIN propose sa candidature en tant que membre titulaire.

Mélanie RECOLLIN-BELLON propose sa candidature en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune de la Chapelle en Vercors la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme membre titulaire : Jean-Michel TARIN et comme membre suppléant : Mélanie RECOLLIN-BELLON.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves PESENTI

Yves Pesenti présente les différentes demandes de droit de préemption urbain reçues en mairie.

-Vente par M Patrick PAGES d'une habitation située sur la parcelle AI 0351 située 380 rue des Arbussiers .

- Vente par Mme Thérèse ALGOUD et Elisabeth ALGOUD d'une parcelle AH 97 située avenue de Provence

- Vente par M. Thierry BONTHOUX des parcelles AB 162 et AB 256 situées les Martourets

Le Conseil décide de renoncer à acquérir les biens ci-dessus. Les propriétaires peuvent donc vendre les biens. Adoptés à l'unanimité.

SDED : RACCORDEMENT SANS AUTORISATION D'URBANISME

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

- Raccordement au réseau BT (basse tension) pour alimenter le projet de M. Jean-Luc Séon (division d'une maison en deux appartements avec ajout d'un nouveau raccordement)
 - Branchement électrique collectif pour alimenter un immeuble situé avenue de Provence qui est rénovation (un local commercial + 2 appartements) à la demande de M. Poizat
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve les deux projets de raccordement et de branchement par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts et à la convention entre le SDED et ERDF.
 - atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme.
 - précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès des demandeurs avant la mise en service définitive.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUR LA REDEVANCE ANNUELLE DU MARCHÉ

Rapporteur : Robert JUGE

Monsieur Robert JUGE, 1^{er} Adjoint au Maire expose que trois forains non alimentaires demandent une réduction de la redevance annuelle du droit de place pour l'année 2020 pour prendre en compte les 8 semaines du 1^{er} confinement où ils ne pouvaient pas être présents au marché du jeudi.

Il s'agit de :

Sarl SOJEFI = remise de 30,10 € sur un total de 195,60 €

M. Colombier = remise de 20,06 € sur un total de 130,40 €

M. Doyon = remise de 50,15 € sur un total de 326 €

Les demandes de remises gracieuses sont approuvées à l'unanimité.

REVERSEMENT SUBVENTION TRAVAUX PISCINE À LA CCRV DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La commune a obtenu en 2018 une subvention de 18651 € du Département pour des travaux de réfection des bassins de la piscine (travaux estimés à 62 171 €). La commune a déjà perçu 14 925 € de subvention alors même qu'elle n'a pas encore engagé les travaux.

Suite au transfert de la compétence des équipements sportifs par la CCRV en 2020, la commune doit donc reverser cette subvention à l'intercommunalité puisque c'est cette dernière qui va faire les investissements. Approuvé à l'unanimité.

La Commune agit auprès de la CCRV pour que les vannes soient rapidement réparées afin de pouvoir remplir les bassins avant l'hiver. Elle relance également l'intercommunalité sur les travaux de réfection des bassins et de la plage.

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DEMANDE DE SUBVENTION BONUS RELANCE DE LA RÉGION ET DOTATION DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Monsieur le Maire propose des travaux d'amélioration de l'accessibilité de la place Pietri, de la mairie et de l'église par la pose de main courante à chaque escalier. Les travaux sont estimés 6 940 € HT.

Il propose également de solliciter une demande de subvention Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50% et du Département au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux d'amélioration de l'accessibilité de la place Pietri, de la mairie et de l'église par la pose de main courante pour un montant de 6 940 € HT.

- sollicite une subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50 %.

- sollicite une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale auprès du Département de la Drôme à hauteur de 30 %.

Pour bénéficier de la subvention régionale, les travaux devront débuter avant le 30 juin 2021.

CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LE COLLÈGE SPORT NATURE

Rapporteur : Alexandra POILBLANC

La convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive du Collège Sport Nature de la Chapelle en Vercors doit être renouvelée. Cette convention détermine les conditions d'utilisation des équipements sportifs appartenant à la commune (piste d'athlétisme, terrain de handball extérieur et terrain de rugby) et mis à disposition du collège. Approuvé à l'unanimité.

Pascal Givert informe le Conseil de la volonté de Vertapop de pouvoir utiliser le City qui se situe dans l'enceinte du collège en dehors des périodes scolaires. Pascal Givert se propose de faire le lien entre Vertapop, le Département et le Collège pour la mise en place d'une convention.

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE DE L'AGENT SCOLAIRE

Rapporteur : Alexandra POILBLANC

Par délibération du 23 juillet 2020 (2020-7-18), un poste d'adjoint technique rattaché au service scolaire a été créé du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 pour une durée hebdomadaire annualisée de 16,50 heures. Après deux mois de fonctionnement de l'école, il apparaît nécessaire d'ajouter du temps de ménage lié à la désinfection mise en place dans le cadre du protocole sanitaire. Mme Alexandra Poilblanc, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, propose de modifier la durée hebdomadaire annualisée pour la porter à 17,35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du contrat de travail de l'adjoint technique rattaché au service scolaire pour porter la durée hebdomadaire à 17,35 heures annualisée à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021.

TARIFS SECOURS SUR PISTE POUR LE DOMAINE NORDIQUE DE FONT D'URLE- CHAUD CLAPIER SAISON HIVER 2020-2021

Rapporteur : Yves PESENTI

Yves Pesenti, adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 12 décembre 2018, l'EPIC « Les Stations de la Drôme » a été désigné comme prestataire de service en matière de distribution de secours sur les pistes nordiques de notre territoire.

Il fait lecture des tarifs proposés pour la saison 2020 – 2021. Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE DESSERVANT LA ZONE ARTISANALE : ÉCHANGE DE PARCELLES : reporté au prochain conseil

LOCATION TERRAINS AUX REVOUX (partie parcelle A381) à Félix Bottala et Annabelle Vincent

Rapporteur : Yves PESENTI

Monsieur Yves PESENTI, adjoint au Maire en charge de l'agriculture, informe le Conseil que Félix BOTTALA et Annabelle VINCENT ont un projet d'installation en élevage porcin plein air avec transformation sur place et vente directe au hameau des Revoux. Pour assurer la viabilité de leur projet, ils ont sollicité la Commune pour louer en bail à ferme environ 18 hectares de la parcelle A381 qui jouxtent leurs terrains.

La commission agricole propose de leur louer le terrain classé en landes à 5 euros par hectares et par an. L'élevage porcin plein air demande également de clôturer la parcelle. La commission propose d'insérer dans le bail des clauses autorisant la pose de la clôture puis la dépose de la clôture en cas d'arrêt de l'activité, demandant de préserver le passage des randonneurs sur les différents sentiers parcourant la parcelle A 381 et enfin de demander que les clôtures soient posées en retrait des sentiers.

Remarques d'élus sur l'importance et l'inquiétude de voir une telle surface clôturée, notamment pour le passage d'animaux sauvages. Si la clôture permet la conservation des chemins pédestres, pourra-t-elle permettre la circulation des animaux ?

L'ensemble du conseil a bien conscience des besoins importants de terrain clôt pour un élevage de porcs bio plein air et souhaite soutenir ce projet d'agriculture biologique, à échelle locale (vente et distribution locales) et humaine, c'est pourquoi il se prononce de manière favorable à la demande tout en tenant à préciser que les conditions d'installation de la clôture devront être précisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour louer à Félix BOTTALA et Annabelle VINCENT environ 18 hectares correspondant à une partie de la parcelle A 381 au prix de 5 euros par hectare et par an.

- demande à M. Bottala de définir avec la commission agricole les zones à engrillager avant signature du bail.

- précise que le bail devra inclure des clauses :

- rappelant de laisser libre le passage des randonneurs sur les différents sentiers coupant ou longeant la parcelle y compris ceux qui ne sont pas inscrits au PDIRP.

- autorisant la pose de clôture

- rappelant que les clôtures devront être déposées en cas d'arrêt de l'activité

- dit que le bail définitif devra être soumis au vote du conseil municipal

TARIFS CANTINE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE : reporté au conseil de décembre

PROJET AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DU BOIS – LES ARBUSSIERS

Rapporteur : Yves PESENTI et Stéphane ROUX

La première version du projet d'aménagement de la voirie est distribué aux élus. Il est prévu de supprimer les trottoirs pour faciliter le déneigement. Ils seront remplacés par du marquage au

sol et des jardinières. La question des éclairages publics sera définie avec le SDED dans le cadre de la compétence « éclairage public ». Le nombre reste à déterminer (2 ou 4 points). Le cabinet Beur doit établir le chiffrage définitif.

Il est convenu de déposer un seul appel d'offres avec deux phases. La première phase inclura la pose des réseaux secs et humides au printemps. La deuxième phase comprendra la réalisation de la voirie.

Actuellement, trois terrains sont vendus et nous avons un contact pour le 4ème terrain.

Il sera demandé au SDED d'étudier la reprise de l'alimentation électrique des habitations de M. Loppé et M. Schwerdfteger situées au bout de l'impasse du Bois.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT IMPASSE DU BOIS » : reporté au prochain conseil.

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE LA CCRV

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Le Maire rappelle l'importance d'être présent dans les diverses commissions de la CCRV. Pascal Givert indique que cela représente environ une réunion par trimestre et de participer aux groupes de travail.

- Commission Agriculture, ... : Pascal Givert, Yves Pesenti, Annette Chamontin, Alexandre Bonnier
- Commission Aménagement du territoire, ... : Mélanie Recollin-Bellon, Annette Chamontin, Alexandra Poilblanc, Claire Voron
- Commission Communication : Mélanie Recollin-Bellon
- Commission Culture : Pascal Givert, Géraldine Royannais
- Commission Economie ... : Robert Juge, Géraldine Royannais, Frédéric Allier
- Commission Environnement : Yves Pesenti, Géraldine Royannais, Claire Voron
- Commission Social : Pascal Givert, Mélanie Recollin-Bellon
- Commission Technique : Stéphane Roux, Frédéric Allier, Robert Juge
- Commission Tourisme : Annette Chamontin

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- Petites villes de demain : Programme lancé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Au niveau départementale : 7 candidatures déposées. Nous attendons la date de réponse.

La candidature de la Chapelle en Vercors est menée conjointement avec St Jean en Royans et la CCRV. Lors des réunions de préparation, les grands axes génériques du projet de revitalisation ont été posés car il restait peu de temps pour répondre à l'appel à candidature. A l'issue de la sélection, une convention tripartite sera signée après délibération du conseil municipal. Il reste en suspens des questions sur la convention, les modalités de recrutement puis de répartition du poste de chef de projet, la participation des habitants. Les axes, projets seront repris pour un travail plus approfondi avec l'ensemble des élus et les associations, entreprises et habitants qui le souhaitent. Nous n'avons pas d'informations pour l'instant.

- Projet agricole de poulailler plein air

Yves Pesenti rappelle que la commission agricole a reçu Julien Breyton qui a présenté son projet de construction d'un poulailler aux hameaux de Chaberts, au dessus de la Combe des Freydières. Il possède déjà 6 hectares et prévoit d'acheter 6 hectares supplémentaires. En effet, son projet de construction d'un poulailler de 29 995 poules pondeuses plein air doit être situé sur une parcelle de 12 hectares, proche d'autres bâtiments agricoles et facile d'accès. Le hangar aura une dimension de 112 mètres par 24 mètres assorti d'un local pour le stockage des fientes de 20 m par 15 m. Des plantations d'arbres sont prévus pour l'intégration paysagère. Le dépôt du permis de construire est prévu en janvier 2021 pour un début d'exploitation en 2023. Les

poules pondeuses sont en plein air pendant la journée. L'espace est complètement clôt pour limiter la prédation. Il est prévu une livraison de nourriture hebdomadaire et deux ramassages des œufs par semaine dans le cadre d'un contrat d'intégration avec la coopérative Valsoleil. 5 % de la production peut être vendue sur place. Des constructions similaires mais de plus petites tailles ont été faite dans le Diois et le Royans.

L'élevage de poule pondeuse en cage sera interdit à partir de 2023 ce qui poussent les coopératives à chercher à implanter de nouveaux bâtiments pour l'élevage de poule plein air.

Annette Chamontin et Pascal Givert expliquent que l'éleveur supporte un risque financier important avec le contrat d'intégration car le contrat ne couvre pas la durée des prêts pour financer un tel projet (estimé à 1,5 millions d'euros). La forte densité des poules augmente la mortalité et les risques sanitaires (grippe aviaire, salmonelle). Ce projet est en contradiction avec la charte du Parc et le PAT, dans lesquels la commune est engagée car le projet ne propose aucune agriculture de qualité (échelle humaine, bio/raisonnée, maîtrise de l'alimentation), aucune distribution en circuit court, aucune installation de petits producteurs, ne produit que peu d'activité économique.. La taille du projet apparaît disproportionnée pour notre territoire.

Stéphane Roux s'interroge sur les marges de manœuvres de la commune sur ce projet.

Mélanie Recollin-Bellon explique que la commune ne peut pas s'opposer à ce projet d'un point de vue réglementaire mais que les élus peuvent se positionner sur l'orientation agricole souhaitée pour notre territoire.

Claire Voron explique que la forte consommation d'eau qu'induit ce type d'élevage et les risques au niveau de la concentration de nitrate dans le sol induits par les eaux de ruissellement sur les fientes de poule. Une zone humide et la Combte des Freydières se situent à proximité.

Alexandra Poilblanc s'interroge sur la position à prendre sur ce projet alors que plusieurs élevage de chèvres laitières en hors sol ont été autorisés sur le Vercors ces dernières années.

Jean-Michel Tarin rappelle que nous sommes au début de la procédure et que nous avons besoin de l'expertise du Parc, de la Chambre Agriculture et des services de la Préfecture pour mieux connaître les marges de manœuvres et comprendre les impacts du projet en terme d'approvisionnement en eau , sur la zone humide, sur les eaux de ruissellement. Il demande à la commission agricole d'organiser des réunions avec le Parc, l'intercommunalité, les services de l'État pour mieux appréhender les différents aspects du projet et pour pouvoir ensuite prendre position.

- Problématique de Loscence

Plusieurs réunions organisées avec les deux parties dans le but de faire respecter le patrimoine communal à savoir : chemin entre les Gabriels et les Patins, plantations sur une parcelle communale, accès à la chapelle, lavoir, parking communal. Une procédure judiciaire est en cours entre les riverains au sujet de l'accès à un terrain. Annette Chamontin et Mélanie Recollin-Bellon précisent que le chemin validé par le tribunal, en plus de traverser le potager d'Odile Barbotin, donne sur le parvis de la chapelle et qu'à ce titre-là, la commune devrait avoir été informée et devrait avoir pu donner son avis. Mélanie Recollin-Bellon demande à ce que la commune puisse solliciter le tribunal pour avoir accès aux pièces du dossier. Le maire et quelques élus refusent en disant que la situation est trop complexe et que faire cette démarche paraîtrait prendre partie.

- Transfert de compétence et passage au PLUi

Mélanie Recollin-Bellon expose qu'au 1^{er} janvier 2021, la compétence urbanisme PLUi est automatiquement transférée à l'intercommunalité sauf si 25 % des communes membres

représentant au minimum 20 % des habitants s'y opposent. Les associations d'élus ont déposé un recours pour demander un transfert au 01/07/2021 car le changement d'élus induit par les élections municipales et la crise sanitaire n'ont pas permis de préparer le transfert. Le transfert de compétence PLUI est dissocié de l'instruction de autorisation de droit du sol (PC, DP, CU...). Claire Voron souhaite connaître les avantages et inconvénients de ce transfert. A voir lors du conseil de décembre.

DIVERS

- Jean-Michel TARIN :

- Sur la délibération prise en juin 2020 accordant l'annulation du loyer pour la recyclerie, le terme « annulation » sera remplacée par « remise gracieuse ». Accepté à l'unanimité.

- Le passage des conseils en visioconférence est à étudier : voir quel équipement et logiciel sont nécessaires. Premier essai lors du prochain bureau.

- Des formations OMNISPACE seront prévues.

- Création de nouvelles adresses courriels utilisant le nom de domaine @lachapelleenvercors.fr

- Bernard Breyton rappelle de faire attention aux destinataires lors de la diffusion des informations. Si cela est fait via Omnispace, tous les élus et les agents ainsi qu'Eric Lurand en tant qu'administrateur système sont automatiquement mis en copie.

- Pascal Givert demande que la commune adhère à nouveau à la GTV (Grande Traversée du Vercors).

- La Maison de l'Aventure souhaite s'agrandir et sécuriser son parking. Il sollicite le conseil pour que la commune s'implique dans l'étude de faisabilité avec la CCRV et le PNRV puisque la commune est propriétaire du terrain adjacent. Principe accepté.

- L'Espace de Vie sociale organise une fois par mois une conférence ou atelier dans le cadre de l'université populaire. Il demande la gratuité de la salle. Ce point sera à valider en décembre avec le vote du tarif des salles communales.

- Visite auprès des personnes âgées très appréciée.

- Claire Voron : demande pour le refuge de Crobache si il est possible de lancer les demandes de devis. Au préalable, Bernard Breyton et Fred Allier doivent retourner sur place pour prendre les côtes précises (fenêtres, porte, toiture)

- Frédéric Allier : la lettre Covid n'a indiqué que les commerçants ayant changé leurs horaires. Il apparaît nécessaire de parler de tous les commerçants.

- Le dernier accident de moto au niveau de l'intersection avec l'avenue des Sources peut être lié à l'absence de marquage, même si cela n'est pas obligatoire.

- Benoît George : demande que la consultation des habitants soient organisée pour connaître leurs positions comme sur le sujet du projet de poulailler .

- Marie Francou pour la Piste recyclable : dans l'attente de la réouverture du local de la Piste Recyclable, l'association demande qu'un point relais-livre soit installé dans le chalet à côté de la Fontaine de l'Ours mais problème d'humidité. Permanence assurée par des bénévoles. Accord du conseil.

Fin du conseil à 23h00.

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.